

## Annexe 2

# Règles particulières au port de l'uniforme scolaire

---

### Rubrique 5 CODE VESTIMENTAIRE

#### 5.5 *Je porte les vêtements de façon conforme*

L'élève porte strictement les vêtements qui composent l'uniforme scolaire en conformité avec les règles décrites en annexe et rappelées dans le guide d'achat.

#### HAUT OFFICIEL

- ▶ La chemise/blouse\* et la cravate composent l'uniforme officiel.
- ▶ La chemise/blouse est boutonnée jusqu'au col.
- ▶ L'élève peut porter le haut officiel avec la jupe, le bermuda ou le pantalon de son choix.

\*La chemise a une coupe droite et est disponible en deux longueurs de manches. La blouse est cintrée à la taille et est disponible à manches courtes seulement.

#### PANTALON ET BERMUDA

- ▶ Le pantalon et le bermuda se portent à la taille.
- ▶ Le bas du pantalon casse sur la chaussure.
- ▶ L'altération cintrée du pantalon ou du bermuda est interdite.
- ▶ La ceinture noire est obligatoire lorsque portée à vue.
- ▶ Le bermuda est porté de mai à octobre.

#### JUPE ET ROBE

- ▶ L'altération du bas de la jupe/robe est interdite.
- ▶ La culotte cousue à la jupe ne peut pas être retirée.
- ▶ La jupe/robe se porte au plus à 10 cm en haut du genou.
- ▶ La jupe/robe se porte avec les bas longs (#1404).
- ▶ Le cuissard (#6040) se porte sous la robe.
- ▶ Le collant noir est **obligatoire** de novembre à avril.
- ▶ Le bermuda est porté de mai à octobre.

#### ÉDUCATION PHYSIQUE

L'uniforme d'éducation physique est composé de trois vêtements: le pantalon/short, le t-shirt et le chandail kangourou, et de chaussures de sport conformes. L'élève ne peut pas porter d'autres vêtements.

#### LA SUPERPOSITION DE VÊTEMENTS

L'élève peut porter un t-shirt sous le polo ou la chemise/blouse, mais il ne doit pas être apparent. Le cardigan zippé (#5014), la veste ouatée style rugby (#3510) ou le cardigan cintré à boutons (#5008) se porte avec la chemise/blouse ou le polo. Le pull en tricot (#5414) peut se porter seul ou par-dessus la chemise/blouse ou le polo.

#### LES BAS

Les bas portés avec le pantalon sont de couleur neutre. Les bas longs noirs ou blancs (#1404) sont portés avec la jupe. Les bas noirs courts (#1401) sont portés avec le bermuda. Pour des questions d'hygiène et de sécurité, il est **interdit** d'être pieds nus dans ses chaussures.

#### DÉROGATION

Toute demande de dérogation relative à l'uniforme scolaire doit être adressée à la direction de niveau. D'autres règles peuvent s'appliquer.